

M. Trudeau: Monsieur le président, si on me le permet, je voudrais d'abord clarifier ma réponse antérieure. Quand j'ai dit que le gouvernement fédéral n'aura pas plus de pouvoirs qu'auparavant, je voulais dire qu'il n'en soustraira pas aux provinces. Le partage des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement fédéral restera exactement le même.

Pour ce qui est de la dernière partie de la question, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer, j'ai l'intention de faire rapport aux 10 premiers ministres, sur l'état des discussions qui ont eu lieu depuis voilà un an. Il y a un an, les premiers ministres des provinces et moi-même nous mettions d'accord sur le principe que le rapatriement était souhaitable. On m'avait donné mandat à l'effet de travailler à conclure un accord largement fondé sur les bases jetées à Victoria. Je dois maintenant faire rapport par écrit aux provinces. Je verrai alors s'il y a une entente possible selon les progrès qui auront été faits. S'il y a une entente possible, il y aura les réunions usuelles, des discussions de détails, à la suite de quoi le rapatriement se fera de l'assentiment de tous. Sinon, je me présenterai devant les Chambres afin de savoir si l'on partage avec moi l'opinion qu'après 49 ans d'efforts inutiles, nous ne devrions pas agir unilatéralement.

* * *

● (1430)

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LES ENTRETIENS DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE CERTAINS MAGISTRATS—DEMANDE DE DIVULGATION

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. J'aimerais le féliciter de la franchise avec laquelle il m'a répondu mercredi quand il a dit être intervenu pour s'assurer que le juge connaissait les faits et faisait son devoir. Il affirme aujourd'hui que les entretiens entre membres du Conseil privé ont un caractère confidentiel. Je demanderais au ministre de revoir sa position. En ce qui concerne les affaires gouvernementales, les entretiens des membres du cabinet sont confidentiels et secrets, je l'admets, mais estime-t-il confidentielle une conversation qui concerne le ministre des Travaux publics personnellement à propos d'une affaire judiciaire dans laquelle le ministre des Travaux publics a admis être intervenu auprès de certains juges? A-t-il révisé sa position, et nous dira-t-il maintenant en quoi a consisté cette conversation?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, sans accepter l'hypothèse exposée dans la première partie de la question, je dois dire que j'ai beaucoup réfléchi à cette affaire. Je considère toujours les conversations entre membres du Conseil privé comme étant confidentielles...

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Dois-je en conclure que le ministre des Travaux publics refuse de répondre sous prétexte que toutes les conversations entre membres du Conseil privé,

Questions orales

peu importe leur nature, sont privées et confidentielles? Est-ce bien l'attitude qu'il adopte?

M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LA QUESTION DES DÉMARCHES DE CERTAINS MINISTRES AUPRÈS DE MAGISTRATS À LA DEMANDE DU MINISTRE DE LA CONSOMMATION

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de la Consommation et des Corporations, sachant qu'il a eu le temps de réfléchir sur son refus de répondre aux questions. Conscient de la situation difficile dans laquelle le ministre des Travaux publics se trouve maintenant pour avoir divulgué certains renseignements, le ministre de la Consommation et des Corporations dirait-il à la Chambre, en sa qualité d'avocat et de député qui a eu au moins 24 heures pour revenir sur son refus inadmissible de parler hier, s'il a invité l'ancien ministre des Finances ou le ministre des Travaux publics à intervenir de quelque façon auprès du juge chargé de cette affaire. Il doit sûrement pouvoir répondre à cette question.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, je voudrais suggérer à l'honorable député de consulter Beauchesne, 4^e édition, article 149, paragraphe (c).

[Traduction]

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—L'OPINION DU PREMIER MINISTRE EN MATIÈRE DE CONVERSATIONS ENTRE MINISTRES AU SUJET D'ENQUÊTES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, on continue de nous donner des réponses insignifiantes. Permettez-moi de poser une question au premier ministre. L'autre jour il a dit que le juge en chef n'est pas normalement amené à examiner les conversations que tiennent entre eux les membres de son cabinet. Assurément, le premier ministre doit maintenant reconnaître qu'il ne s'agit pas ici de circonstances normales. Ne convient-il pas que le juge en chef ne peut pas mener une enquête exhaustive à moins de connaître les motifs des conversations et les conversations elles-mêmes entre le ministre de la Consommation et des Corporations et le ministre des Travaux publics?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne comprends vraiment pas pourquoi l'opposition s'entête dans cette tactique digressive.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Plaisantez-vous encore, Pierre?

M. Clark: Peut-être s'agit-il d'une observation privilégiée?

M. Trudeau: Je vois que les députés de l'opposition se laissent malheureusement abuser. Il s'agit essentiellement de ce que les ministres ont pu dire aux juges dans l'exercice de leurs fonctions. Ce que les ministres disent entre eux et ce que les députés d'en face disent entre eux n'a rien à voir avec cette affaire. Cela peut concerner une autre question, mais lorsqu'il s'agit de savoir si les tribunaux ont été lésés par une ingérence dans le cours de la justice, ce qui importe, c'est sûrement ce que les ministres ont dit aux